



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 83.- / étudiants: 35.-

Jérémiades étatistes

L'Organisation des Nations Unies chapeaute deux cent huit «Journées internationales»¹. Elles sont pour l'ONU un moyen efficace d'influencer, deux jours sur trois, le calendrier journalistique mondial. Sollicités par un journaliste en mal de sujet, les intervenants du jour bénéficieront de cette onction onusienne qui transforme en vérités objectives des thèmes controversés et des orientations souvent discutables.

Ces journées rythment la vie de milliers d'associations qui organisent des ateliers et des manifestations, publient des communiqués et des vidéos. A leur tour elles s'attifent des atours de la légitimité du projet, généralement pour dépasser sur sa gauche l'agence onusienne qui le porte et reformuler le thème du jour dans leurs propres termes. Elles imposent de la sorte leurs propres conclusions militantes.

Le 10 décembre dernier, calée entre la Journée internationale de lutte contre la corruption (9 décembre) et celle de la montagne (11 décembre), a eu lieu la Journée internationale des droits de l'homme. Cette année, le 10 décembre marque tout particulièrement le 75^e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1947.

Fonctionnant comme caisse de résonance, la *RTS-La Première* nous a appris dans son édition du *Journal* de dimanche dernier que la «Plateforme des ONG suisses pour les droits humains» s'est fendue d'un communiqué pour

l'occasion². Elle y demande la mise en place d'une «stratégie nationale en faveur d'une politique des droits humains cohérente». Elle préconise la création d'un fonds fédéral en faveur des organisations privées qui surveillent la mise en œuvre des droits humains en Suisse. En éclairait une plateforme de coordination fédérale «dotée de moyens suffisants», ou à tout le moins un «service de coordination intercantonal» qui permettra de réaliser les stratégies «souhaitées par la société civile».

Une autre de ses revendications consiste à demander l'adoption au niveau fédéral d'une «loi cadre sur la protection contre la discrimination», entendons «toutes les discriminations», liées à l'âge, la pauvreté, la race, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Il y aurait des «lacunes à combler», dont le fédéralisme serait responsable: «Le *patchwork* juridique actuel ne répond pas aux standards des traités relatifs aux droits humains.»

Un troisième paquet de revendications concerne l'accès à la justice et la défense de leurs droits pour les minorités discriminées, en particulier dans le cas de supposées violences policières. La solution passerait par la mise en place d'autorités de recours indépendantes. On les présume composées d'ONG suisses de défense des droits de l'homme.

Défendre le pays réel,
c'est accepter l'unité
dans le particulier,
pas une diversité fantasmée.

Cette plateforme prétend regrouper entre nonante et cent organisations et collectifs. Les principales se retrouvent en un «noyau dur» comptant des membres aussi variés qu'Amnesty International, Inclusion Handicap, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, la Fédération suisse des sourds, ou Public Eye. S'y adjoindrait un «cercle élargi» de plusieurs dizaines d'associations telles que Caritas, l'Eglise adventiste du 7^e Jour, le Groupe pour une Suisse sans armée, la Ligue suisse des droits de l'homme, Pink Cross et Pro Natura³. Ce magma socialo-écologique proclame constituer la «Société civile».

L'égoïsme autant que l'arrogance de leurs revendications est frappant. En une forme de néo-corporatisme idéologique de gauche, elles appellent l'Etat à les financer pour leur permettre d'exercer leur rôle de gardiennes des droits humains. Investies de la vérité en la matière, ces organisations voudraient que l'Etat les paie pour le surveiller. Les voici donc à réclamer un Etat central fort, qui mettrait enfin un terme au «patchwork», rétablirait la «cohérence» au moyen d'une «coordination», tout en suivant à la lettre les recommandations de transparence et de bonne moralité de ses censeurs officiels.

De lois-cadres en centralisations décollera inexorablement un gonflement des compétences de l'Etat, en même temps qu'une opacification de son action. L'aplomb avec lequel ces organi-

sations prétendent indépendantes réclament un financement étatique est stupéfiant. Cette contradiction témoigne d'une effrayante amnésie: les droits de l'homme, quoi qu'on puisse philosophiquement en penser, et avant eux les garanties de procédure, ont été élaborés contre l'arbitraire de l'Etat.

Ces organisations sont obnubilées par l'égalité et la liberté, affirmées au singulier. Elles justifient tous les nivellements en même temps que l'abolition des frontières et des distinctions. Que l'histoire, les mœurs et le territoire les aient lentement forgées n'y changera rien.

Aux incantations de la société civile en faveur de minorités inventées au fil des séminaires de sociologie, nous opposons la prééminence des libertés – au pluriel – cantonales, professionnelles, familiales, communales. Nous luttons pour la défense d'un terroir politique que caractérise une vraie diversité des statuts, des aptitudes, des droits, des prétentions et des responsabilités. Défendre le pays réel c'est accepter l'unité dans le particulier, pas une diversité fantasmée, noyée dans l'impossible égalité d'un universel sans saveur.

Félicien Monnier

¹ <https://www.un.org/fr/observances/list-days-weeks> (nous les avons comptées).

² «Pour une politique des droits humains 2023-2027 forte» <https://www.humanrights.ch/fr/plateforme-ong/une-politique-droits-humains-2024-2027-forte>

³ <https://www.humanrights.ch/fr/plateforme-ong/membres/>

Grandson au XIX^e et au XX^e siècles

Si la lignée des Grandson s'est éteinte à la fin du Moyen Age, la localité éponyme revêt une importance particulière pour notre pays. Théâtre d'une des trois grandes batailles des Guerres de Bourgogne, elle est aujourd'hui commune vaudoise, après avoir été seigneurie puis bailliage commun de Berne et Fribourg.

Surplombant les rives du lac de Neuchâtel, son château – plus ancien que celui d'Yverdon, cousin de celui de Champvent – abrite maquettes de batailles, armes et armures d'époque qui excitent l'imagination de l'écolier du Nord-vaudois. Son bourg, quant à lui, s'est particulièrement développé depuis la fin du XIX^e siècle.

Cette évolution est magnifiquement retracée dans l'ouvrage *Grandson, un siècle de photographies (1870-1970)*

qui vient d'être publié aux Editions de la Thièle. A l'aide de plus de soixante photographies en noir et blanc grand format accompagnées de notices historiques, différents moments de la vie de la ville, à cheval sur les deux derniers siècles, sont mis en lumière par les auteurs. Outre les plans et les impressions générales de la ville (et du lac) vue du ciel, on découvre entre autres des éléments d'architecture et d'habillement traditionnels de la région. On y traite également des familles impliquées dans la vie économique et industrielle de l'ancienne «Cité d'Othon».

C'est un bel éclairage sur le Pays de Vaud d'avant les téméraires changements des années huitante qui est offert au lecteur à travers ce siècle de vie grandsonnois.

Lionel Hort

Espace suisse critique l'acte modificateur unique (Mantelerlass)

«Au vu des objectifs de la politique climatique, les accélérations décidées sont certes partiellement compréhensibles, elles affaiblissent néanmoins la protection de l'environnement. Ceci est inutile et risqué. Il est donc d'autant plus important que l'aménagement du territoire – en particulier au niveau cantonal – revendique à nouveau son rôle stratégique dans la planification, détermine de manière proactive les sites appropriés pour la production d'énergie et veille à une pesée complète des intérêts.

Il y a certes le développement des sources d'énergie renouvelables, qui revêt une importance capitale, mais

il y a aussi les intérêts à la protection du paysage et à la biodiversité. Ces derniers sont tout aussi importants, dans le sens où, comme l'a dit si bien le Tribunal fédéral, la diversité biologique et les prestations des écosystèmes telles que notre nourriture, l'eau potable et la médecine sont tout aussi essentielles à la survie de l'humanité que la menace aiguë et potentiellement irréversible du changement climatique.»

Espace Suisse, Damian Jerjen,
«L'essentiel sur l'acte modificateur unique»,
communiqué du 7 décembre 2023

Préservez notre patrimoine, nos paysages et nos libertés politiques.
Signez et faites signer le référendum contre le *Mantelerlass* des lois sur l'énergie et de l'approvisionnement en électricité: <https://www.bnl-unp.ch/fr>

Archéologie et politique

Me la députée Circé Fuchs-Barbezat, archéologue de formation, est venue nous présenter lors d'un Entretien du mercredi les liens entre l'archéologie et la politique dans notre Pays. Elle a choisi pour ce faire cinq épisodes marquants.

1) L'archéologie et le roman national (1848)

Les archéologues découvrirent au milieu du XIX^e siècle la civilisation lacustre. Des sécheresses successives cumulées à la correction de cours d'eau permirent aux archéologues dans toute la Suisse de mettre au jour des objets et des pieux en bordure de nos lacs. L'engouement populaire fut total. Des sociétés d'archéologie naquirent. Il faut dire que cette civilisation lacustre (5'000-800 av. J-C) transmettait de nouvelles valeurs identitaires pour le peuple au temps de sa première constitution. L'histoire des Trois Suisses et de Guillaume Tell était déjà considérée comme un mythe en ce temps. Quant aux Helvètes, trop romains, inféodés à César, ils étaient de mauvais candidats pour constituer un roman national.

Les Lacustres furent rapidement source d'un avènement patriotique. Cet ancien peuple semblait démocratique (les vestiges retrouvés ne laissent pas penser à des différenciations de classes sociales). Ils semblaient simples, proches de la nature et représentaient toutes les zones du

territoire helvétique. Ces îlots de palafittes avec leurs maisons sur pilotis avaient tôt fait de véhiculer un idéal de liberté face à l'extérieur en même temps qu'ils constituaient un symbole fédéral de l'intérieur. Aujourd'hui ils continuent à véhiculer leur image écologique et égalitaire.

2) Les premières législations (1897-1907)

Albert Naef (1862-1936), premier archéologue cantonal, commença à dresser l'inventaire des monuments historiques vaudois dès 1894. Le château de Chillon, dont il entreprit la restauration en 1897, l'occupa toute sa vie. Il est l'initiateur de la «Loi sur la conservation des monuments historiques et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique» de 1898. Elle entraîna la mise en place d'un service archéologique toujours en fonction. Grâce à Naef, la Commission des bâtiments historiques fait du Pays de Vaud un précurseur en la matière. Le code civil suisse adopte, dès sa promulgation en 1907, un article sur les meubles et les immeubles à valeur historique. La même année, la Société suisse de préhistoire est créée, avec publication d'un annuaire sur les fouilles effectuées dans la Confédération (aujourd'hui Archéologie suisse).

3) Les fouilles d'Avenches

Entreprises par Louis Bosset, deuxième archéologue cantonal, elles servent de ciment à l'unité confé-

dérale durant la Deuxième Guerre mondiale.

La découverte d'un buste en or unique au monde le 19 avril 1939 viendra apporter une dimension internationale à ces recherches. Une copie dudit buste fut d'ailleurs offerte par la Suisse à Mussolini. Dans un contexte politique favorable, il fallait que ce buste représentât Marc Aurèle (identification contestée): il est la figure de la *Pax Romana* et jouissait d'une excellente image, en philosophie comme en politique.

4) La deuxième correction des eaux du Jura (1962-1973)

Hans-Georg Baldi, vice-président de la Société suisse de préhistoire, archéologue cantonal de Berne et premier professeur de préhistoire d'université en Suisse, organisa un service intercantonal pour les fouilles, et assura la médiation avec le public et la communication avec le politique. Cela permit un financement important de la part de Cantons comme Fribourg et Neuchâtel qui comprirent l'importance de ces fouilles et institutionnalisèrent à leur tour l'archéologie. Il contacta également pour ce projet d'envergure Edgar Pelichet, le troisième archéologue cantonal vaudois.

La question du budget fit éclore une querelle par la suite récurrente: sur le million de francs alloué, 580'000.- furent versés pour la protection de la nature et 420'000.- pour l'archéologie. Cette concurrence improbable

fut un frein important à l'obtention du budget pour les archéologues, dont les résultats des travaux auraient été évidemment différents avec un million de francs à leur entière disposition.

5) Aujourd'hui

En 2014, pour le projet d'une nouvelle route cantonale à Aclens, budgétée à 75 millions, un paquet de 5 millions était dévolu à l'archéologie. Mais là encore, 1 million de ce paquet lui fut retiré au profit de la conservation de la nature et de l'environnement. La question de la répartition des coûts devait être portée au Grand Conseil. Certaines villes, comme Orbe, Grandson ou Avenches, se retrouvaient avec des surcoûts difficiles à encaisser, du fait des trésors archéologiques découverts une fois la terre retournée.

Conscient de la problématique communale, le Canton accoucha de la LPrPCI le 30 septembre 2021. Elle prévoit que les frais de sondages et de post fouilles seront assurés par le Canton. De plus, ce dernier, en fonction du dossier, prend à sa charge 30 à 70 % des coûts des fouilles. Voilà qui devrait éviter à un syndic de devoir grimacer si des trésors ressortent de sa terre. Et, l'objet appartenant ensuite à l'Etat de Vaud, il était bien légitime de sa part de mettre la main au portefeuille.

Sébastien Mercier

Disparition d'un mécène au vaste rayonnement

On a enterré Léonard Gianadda jeudi 7 décembre. Un cancer des os le rongait depuis quelques mois. Il avait eu le privilège rare de pouvoir faire une tournée d'adieu, y compris sur les plateaux de télévision. Il y a fait le bilan de sa vie, très élégamment, racontant combien il était reconnaissant des succès qu'il a eus. Dernièrement, il allait encore à l'opéra plusieurs fois par semaine et aux expositions, profitant de chaque morceau de culture, comme si c'était le dernier. Nombreux sont ceux qui l'ont vu se transformer physiquement. Personnellement, l'auteur de ces lignes a eu la chance, à travers l'Association des Amis de Marius Borgeaud, de le voir à deux reprises cette année. A l'assemblée générale de notre association en mai, il a accepté d'être notre orateur. Il a narré ses souvenirs, tirant des pépites d'un

livre en chantier, une sorte d'abécédaire, mais chiffré qu'il comptait publier en 2024. Espérons qu'il aura eu le temps de le terminer. Au moment de raconter qu'il s'était fait voler des souliers étant enfant et qu'on avait retrouvé l'auteur du larcin le forçant à restituer et s'excuser, il a eu un sanglot et s'excusait lui, métaphoriquement et rétrospectivement, auprès du nécessaire. Ce géant avait un cœur énorme et une sensibilité qui était sur la fin sans fard, sans inutile barrière. L'heure n'était plus à la coquetterie. En octobre, il était au vernissage de l'exposition Marius Borgeaud actuellement visible à Aigle, à l'espace Graffenried. Il fut frappé par un tableau dont le cartel était un des rares qui nommait le propriétaire privé. Ils avaient un ami commun. Gianadda lui fit savoir qu'il désirait acheter ce tableau et l'affaire fut conclue. Ainsi, à moins qu'il ait été pris d'une frénésie acheteuse au mois de novembre, il y a fort à parier que la dernière acquisition de Gianadda fut un Borgeaud, ce Vaudois à qui il avait consacré une exposition dans sa Fondation en 2001. Comment y était-il venu? Hasard, rencontres, coup de cœur. Et l'homme était fidèle en amitié.

Léonard Gianadda s'était formé à l'EPFL, a couru le monde comme photoreporter, s'est enrichi dans l'immobilier, puis a passé le reste de sa vie à faire profiter le plus grand

nombre de sa réussite. Les milieux de la culture pleurent un grand soutien des causes les plus diverses. Le canton de Vaud lui doit autant que les musées parisiens ou russes.

Rappelons quelques anecdotes: quand il perd son frère Pierre dans un accident d'avion en 1976, il crée sur les ruines d'un temple antique, pour abriter sa fondation, un bâtiment destiné à des expositions et des concerts. Cela aurait pu rester la chose la plus anecdotique du monde, sans compter que l'architecture, toute géométrique et en béton, est plutôt ingrate. Il fait une première exposition d'ailleurs qui lui vaut l'opprobre public. Il avait mandaté un marchand, Léopold Rey, pour faire une expo de chefs-d'œuvre de la peinture. Le résultat est catastrophique et plein de faux grossiers. Celui qui dénonce cela le plus fort dans la presse est le critique lausannois André Kuenzi. Gianadda aurait pu mettre la clé sous la porte ou s'entêter dans les collaborations douteuses et tant pis pour la mauvaise presse; au lieu de cela, il va rencontrer Kuenzi et lui dit: «Si vous savez tellement mieux que les autres ce qu'est la grande peinture, faites-moi une expo!» Et les grands succès de la Fondation Gianadda ont démarré ainsi.

Un jour, ayant appris que les décors du théâtre juif par Chagall moisissaient dans un dépôt à Moscou, il a payé leur restauration. Dès lors, il

avait des amitiés dans tout le monde culturel russe et il a été le premier en Europe à montrer les chefs-d'œuvre, notamment occidentaux, de leurs musées, à maintes reprises. Comment y est-il parvenu? Au détour d'une conversation avec une sommité culturelle russe, cette dernière lui confesse envier sa programmation de concerts classiques, certaines vedettes, dont la mezzo Cecilia Bartoli, ne s'étant jamais produites en Russie. Il n'en a pas fallu davantage à Gianadda pour faire l'intermédiaire et obtenir ainsi une nouvelle exposition de prestige. Et ainsi de suite... Nous en concluons que la clé de la réussite culturelle de Gianadda – dont l'acmé fut sa nomination à l'Académie française des Beaux-Arts en 2003 – n'a pas été tant l'argent, que le génie des gens. Il va nous manquer.

Yves Guignard

«On sait le divertissement national que représente le jeu d'échecs pour les Russes. J'y vois une cause de leurs redoutables capacités stratégiques dans la guerre comme en politique étrangère.

Igor Markevitch, *Etre et avoir été*, Gallimard, 1980

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

† Jean-Michel Henny

Jean-Michel Henny était l'homme le plus discret du monde. Il le fut jusqu'à son enterrement, qu'il a voulu, comme son père avant lui, réservé à l'intimité de la famille. D'où il se trouve, toutefois, il ne nous en voudra pas de rappeler publiquement ce qu'il fut pour notre Mouvement.

M. Regamey l'appelait «cousin», au motif que l'arrière-grand-mère de Jean-Michel, Anna Jaquier, née Regamey, était la cousine germaine de Paul Regamey, père de Marcel. Fort de ce cousinage «à la mode de Bretagne», celui-ci lui avait proposé de participer au camp de Valeyres de 1974. Jean-Michel avait refusé, déclarant tout net au «cousin» Marcel qu'il n'appréciait pas certains des participants. L'année suivante, cependant, entraîné par un camarade d'études, il passait sur sa réserve, participait au camp et, dans la foulée, commençait à écrire pour *La Nation*.

Nous avons trouvé sa plus ancienne trace rédactionnelle dans le N° 994 du 29 janvier 1976, un petit article persifleur intitulé «Quand l'Etat veut faire des économies». Son dernier article, dans *La Nation* N° 2203 du 17 juin 2022, s'intitule «Qu'est-ce qu'un élevage intensif». Entre les deux, d'innombrables «petits riens», cette série qu'il avait créée et qui convenait bien à son esprit gentiment sarcastique, et de nombreux articles, dont le fameux «GRIGELUCUPELACIDUL», dans *La Nation* N° 1020 du 29 janvier 1977, qui ironisait sur une étoile brièvement montante du parti radical. En 1980, il devient le rédacteur responsable d'un numéro sur deux. Après la mort, en 1995, de Pierre Bolomey, remplacé par Jean-Blaise Rochat, il passe lui-même la main à Cédric Cossy et continue d'écrire sous les nouveaux rédacteurs.

Dans les Cahiers de la Renaissance vaudoise, citons une étude sur le monopole de la SSR dans le premier «Contrepoisons» ainsi que le Cahier écrit à deux mains, avec Antoine Rochat, *Entre le musée et le melting-pot*, consacré à l'article constitutionnel sur les langues. Son Cahier *Les communes vaudoises: une diversité à préserver* est sorti de presse en 2022.

D'humeur égale, il n'élevait jamais la voix... sauf une seule fois où, selon les membres de l'étude, il s'était fâché tout rouge contre un client dont on ignore ce qu'il est devenu. Il n'aimait pas les conflits. Ses spécialisations en droit foncier rural, qu'il enseigna à l'Université de Lausanne, et en aménagement du territoire correspondaient mieux à sa tournure d'esprit pacifique que les affaires de divorce ou le droit pénal. Il aimait concilier et s'efforçait de ne pas écraser le perdant.

L'usage veut qu'un avocat vaudois ne critique jamais un confrère. Lui refusait tout simplement d'en parler, fût-ce en bien. Une fois, pourtant, il leva brièvement les yeux au ciel en m'entendant évoquer l'un d'entre eux. J'en déduisis, ce qui s'avéra par la suite, qu'il s'agissait d'un authentique bras cassé.

Sa thèse, dactylographiée par sa femme Elisabeth, juriste elle aussi, était consacrée aux importations agricoles suisses¹. Ce fut l'une des rares thèses de droit directement utiles. Elle introduisait de l'ordre et de la clarté dans l'enchevêtrement inextricable (sauf pour lui!) de lois, d'articles, d'ordonnances et de pratiques consacrés à cet aspect de la question agricole. L'administration fédérale y trouva un guide sûr et détaillé, qui lui permit durant plu-

sieurs années de cheminer sans se perdre dans ses propres dédales.

Fils, frère, oncle de paysans, il était conservateur par nature terrienne plutôt que par doctrine conservatrice. J'ose presque dire qu'il n'avait pas de doctrine. En lieu et place, il disposait d'un stock de références, celles des mœurs vaudoises, celles de la psychologie familiale, celles de ses expériences personnelles, à partir desquelles il réfléchissait et agissait. Il raisonnait par analogie plutôt que par déduction.

De même, il ne faisait pas de son appartenance vaudoise une affaire d'idées ou de principes. Il se constatait vaudois, par ses racines terriennes, par son éducation et par son tempérament. Sa pleine participation à l'action de la Ligue vaudoise n'en était que le prolongement naturel.

Lors du combat contre le nouveau droit du mariage, il plaïda, contredisant M. Regamey, pour le maintien du régime de l'union des biens, qui était à l'époque le régime légal. Je ne sais pas s'il le trouvait meilleur que les autres. Je crois qu'il ne se posait pas la question. A une nouveauté conforme aux principes, il préférerait une loi, peut-être discutable abstraitement, mais polie par le temps et affinée par la jurisprudence, en un mot, que l'usage avait recentrée sur la réalité.

Il n'était pas opposé à l'évolution du droit. Mais, comme les alpinistes, il ne voulait progresser qu'en ayant assuré trois prises sur quatre. Il craignait le parcours semé d'embûches imprévues qui sépare l'idée de la réalisation. Il voyait toute disposition juridique comme un nœud complexe, relié au reste du droit par mille liens se nécessitant et s'équilibrant les uns les autres. En couper

un, c'était ébranler tout l'équilibre. Il était mû par le sentiment, qu'on peut qualifier de grec, ou de paysan, voire de païen, qu'il existe un ordre cosmique auquel il ne faut pas toucher sans crainte, tremblement ni nécessité.

Conscient de tout ce qu'il avait reçu, désireux d'en rendre une partie, il se dépensa sans compter durant des décennies pour des institutions s'occupant de personnes en difficulté, la Fondation Adolphe Combe, l'Hôpital de l'enfance et La Branche.

Né en 1952, il fut atteint il y a deux ans par la terrible maladie de Charcot. Il aborda sa longue fin avec conscience et sérénité.

Jean-Michel était un douteur. Il doutait de lui-même, des autres et du monde en général. Il cultivait extensivement cette «sacrée incertitude», dans laquelle Gilles distingue une caractéristique essentielle du Vaudois. Le doute peut être un anesthésiant pour une intelligence paresseuse, mais il est une bénédiction pour celui qui en tire un surcroît de faculté critique, une perception plus aiguë de ce qui nous dépasse, avec l'humilité qui en découle, un respect accentué des nuances, de la décence et des proportions, une acceptation plus sereine, enfin, des coups du temps qui passe et nous emporte.

Nous assurons de notre sympathie amicale sa femme et leurs enfants, Alex, Nicolas, Jean-Grégoire et sa fille Malia, son frère Jean-Robert, ainsi que toute la famille. Nous perpétuerons sa mémoire.

Olivier Delacrétaz

¹ *L'importation de produits agricoles, une réglementation et sa mise en œuvre*, Lausanne, 1981.

Le Regard Libre n° 100

Il n'aura échappé à personne que le délai entre le déroulement d'un fait et sa médiatisation devient toujours plus court. De nombreux sites d'information proposent des *directs* qui rendent compte minute par minute, par écrit, de l'évolution d'un événement en cours, tel que l'invasion d'un pays ou la tenue d'un scrutin. Sur les réseaux sociaux fleurissent également de nombreux comptes qui ne sont affiliés à aucun organe de presse officiel et qui, grâce à un solide réseau d'informateurs, se donnent pour mission de rapporter des événements le plus rapidement possible. Ces canaux offrent ainsi l'avantage de l'immédiateté, mais privent le lecteur du recul nécessaire à une saine compréhension et à une analyse pertinente de l'actualité.

On conçoit aisément que ces innovations puissent représenter une rude concurrence pour la presse conventionnelle. Mais cela lui donne aussi l'occasion de s'en démarquer en offrant au public cette plus-value que les médias de l'immédiat ne lui permettent pas d'obtenir. La presse papier trouvera peut-être un avenir plus radieux sous les auspices du magazine

hebdomadaire ou de la revue (bi) mensuelle que dans le journal quotidien dont la fréquence de parution est trop basse pour pouvoir assouvir les exigences d'instantanéité de notre époque, mais trop élevée pour avoir le temps d'offrir une analyse réflexive sur l'actualité.

Le Regard libre est un mensuel romand fondé en 2014 par M. Jonas Follonier, alors jeune étudiant au collège des Creusets à Sion. Comme l'indique son slogan («Plus de réflexion sur l'information»), ce magazine vise justement à se détacher de la pure temporalité des événements pour en extraire les enjeux intellectuels qui les sous-tendent. Créé pour «combler un vide dans la vie des idées» selon les termes de M. Follonier, il paraissait pour la centième fois en octobre dernier. Ce fut l'occasion d'un numéro spécial de cent pages dans lesquelles la rédaction est revenue sur cette audacieuse épopée journalistique. On peut y lire des témoignages de lecteurs fidèles, ainsi qu'une rétrospective des évolutions survenues en Suisse et dans le monde ces dix dernières années dans les domaines, entre autres, des idées, des

médias, de la musique et du sport. On y retrouve aussi un débat opposant les deux anciens conseillers fédéraux Pascal Couchepin et Christophe Blocher sur les thématiques de l'immigration, l'Europe, l'économie et les médias, ainsi qu'un long entretien avec le conseiller national et président de l'Union syndicale suisse Pierre-Yves Maillard. Enfin, une dizaine de pages sont consacrées à l'actualité littéraire suisse.

Cette diversité des thèmes et des idées fait du *Regard Libre* une revue éclectique et généraliste qui apporte une contribution enrichissante au paysage médiatique romand que l'on dit volontiers en crise. Issue d'une sensibilité libérale, elle évite soigneusement les écueils de l'idéologie en ouvrant ses colonnes à différents bords politiques et en stimulant le dialogue et la contradiction dans ses pages.

Comme il le rappelle dans son numéro spécial, *Le Regard Libre* fut précurseur dans sa critique du spectre déconstructiviste et autres dérives sociétales qui hantent l'université. Dans son article, l'historien Olivier Meuwly renvoie dos à dos ces idéologies et

l'essor des populismes en Europe qui menacent les démocraties libérales. Il appelle, en conséquence, à réaffirmer la démocratie face au repli des *wokistes* et des illibéraux. De notre côté, nous pensons que l'idéal de la démocratie libérale contient en lui-même les conditions de son autodestruction. En promettant à tous l'égalité des droits et en sapant les autorités naturelles et traditionnelles, le paradigme libéral a mis les individus en concurrence les uns avec les autres attisant l'envie et le ressentiment qui s'incarnent alors dans des idéologies souvent irrationnelles et parfois dangereuses.

Quand l'honnêteté intellectuelle est de mise, il est toujours possible de dialoguer avec des gens issus d'une autre tradition intellectuelle et de trouver des points d'accord, à la condition de se soumettre aux exigences de la raison et de donner la priorité aux faits sur les préconceptions idéologiques.

Nous saluons pour cela la rigueur et le travail du *Regard Libre* et son active contribution au débat d'idées depuis dix ans.

Colin Schmutz

Contre la violence, la force

1983. J'habite dans un quartier où existe une réelle mixité sociale. Comme tous les soirs, je fais un footing d'une quinzaine de minutes pour me détendre après une journée de travail assez fatigante. J'entends un sifflement [...] puis un autre sifflement plus fort, et je réalise qu'une pierre d'environ 7cm de diamètre vient de frôler ma tempe. Sur un monticule au pied duquel je passe habituellement, trois jeunes Maghrébins d'environ 11-12 ans me visent, pour s'amuser, c'est leur jeu. Je suis à la fois stupéfait et abattu. Je ne les connais pas. Je ne leur ai rien fait et je comprends que le monde a changé.

Ces lignes sont de Maurice Berger, pédopsychiatre français, qui a examiné durant sa carrière des centaines de mineurs violents internés dans des centres d'éducation renforcée (CER). En 2019, Maurice Berger a publié *Sur la violence gratuite en France. Adolescents hyper-violents, témoignages et analyses*. Ce livre a fait du bruit, mais n'a pas contribué, au vu de la situation actuelle, à améliorer le vivre-ensemble à la française.

Dans son CER de la région Rhône-Alpes, le docteur Berger a tenté d'éduquer des mineurs violents. Il a aussi pris en charge leurs victimes. Plaisir éprouvé à se battre sans raison, jubilation à détruire, la violence gratuite ne vise pas à voler la victime, à lui arracher une information, à se défendre ou se venger. Maurice Berger en établit les causes, souvent entremêlées.

Beaucoup de mineurs ont assisté à des violences conjugales. C'est un facteur prédictif essentiel du basculement dans la violence gratuite. Ils sont maltraités et négligés par leurs parents. Les familles sont le plus souvent monoparentales. Le père, chômeur ou délinquant emprisonné, est absent. L'épouse, respectée en tant que mère, cumulant parfois deux emplois, courageuse, débordée, passe de la fusion totale avec les enfants à leur rejet. Il y a peu d'échanges de paroles et de sourires, aucune réponse au mal-être.

Presque tous appartiennent à un monde clanique propre aux popula-

tions d'Afrique du Nord ou des Balkans, et aux gitans. Il existe un lien entre immigration et violence. Les lois du clan priment sur les règles de la société française. La ghettoïsation n'est pas voulue par le pays d'accueil. Le clan est indispensable, sans choix possible; il est à empêcher les moins difficile de La violence gratuite a des causes, violences des mineurs, même âgés de 11 à 13 ans. A cause de la puberté précoce, des viols sont déjà commis à cet âge.

La violence gratuite a des causes, mais aucune excuse. Les mineurs violents sont «éduqués» sans interdits cohérents – le père n'est plus là pour dire non. Leur tempérament impulsif nécessite un environnement apaisant, où il vaudrait mieux que les deux parents se chargent de l'éducation. Ces jeunes gens ne savent pas anticiper les conséquences de leurs actes. Leur pensée est abîmée. Incapables de réfléchir sur eux-mêmes, ils croient que le monde ne peut être autrement. Penser ne sert à rien. Ils ne savent pas jouer, faire semblant. Ils ne reconnaissent pas les émotions sur le visage d'autrui. A cause de leur corps qui bouge trop, de leur incapacité de patienter, ils sont difficilement scolarisables. L'école primaire leur convient plus ou moins par sa stabilité, mais le passage vers onze ans au collège unique est catastrophique à cause de la multiplicité des locaux, des enseignants, des options et des différences de niveau énormes entre élèves. Il faudrait aux mineurs violents un apprentissage manuel et individuel: Tu me montres les gestes et je fais pareil, demandent-ils. Et le trafic de drogue rapporte le double du SMIC. A quoi bon chercher un apprentissage hors du quartier? L'autonomie signifierait se couper du clan. L'ennemi est à l'extérieur du quartier. Il ne faut montrer aucune faiblesse, ne pas porter un casque en moto, avoir un couteau en poche, de l'argent, du muscle.

La violence gratuite a des causes, mais aucune excuse. Comment s'y opposer? Des sanctions proportionnées aux dommages infligés sont indispensables. Il faut éduquer et punir (l'école et la prison, la justice et la force), installer une butée visant à empêcher les violences des mineurs, même âgés de 11 à 13 ans. A cause de la puberté précoce, des viols sont déjà commis à cet âge.

Le pédopsychiatre recommande les principes suivants:

- Il faut exécuter rapidement les peines prononcées afin de défaire le sentiment d'impunité ressenti par les jeunes.
- Le sursis ou la peine atténuée à la première agression ne doivent pas être appliqués si celle-ci est grave.
- Le travail d'intérêt général est inadapté pour les atteintes aux personnes et les atteintes graves aux biens.
- Il faut restaurer l'asymétrie mineurs/adultes et l'autorité de ces derniers.
- Face à la violence gratuite, la personnalisation des peines est mauvaise; moins on respecte la loi, plus la sanction devra être prévisible et moins la peine individualisée.
- Il faut envisager une courte peine de prison même pour les jeunes

mineurs, sans visite des parents et des potes, sans téléphone portable. C'est la seule occasion qu'a le mineur de réfléchir à sa situation propre. Celui-ci commence à penser lorsqu'il ne peut plus agir.

Berger parle net: *Ma constatation en tant que médecin expérimenté dans la prise en charge des enfants et adolescents violents est que la violence se combat par la force* (nous soulignons, réd). *Il y a deux niveaux pour aider un jeune à penser sur son agir: la contenance immédiate d'abord dans le travail éducatif ou dans le soin – les éducateurs doivent parfois plaquer un jeune au sol avant d'entamer quelque discussion que ce soit – puis la contenance un peu plus à distance, celle de la justice.*

Le pédopsychiatre s'oppose à une idéologie sexagénnaire, magnifiée par *Surveiller et punir*, livre célèbre de Michel Foucault, qu'admirent encore de nombreux magistrats. Cette idéologie refuse la vertu de force; elle s'imagine aussi que tout empêchement d'agir et toute punition attentent à la liberté individuelle.

Victor Hugo lui-même avait tort. En ouvrant une école, on ne ferme pas une prison. La nature humaine, même au stade de l'enfance, est loin d'être amène.

Jacques Perrin

Marius Borgeaud à Aigle

Jusqu'au 10 mars 2024, l'Espace Graffenried, à Aigle, abrite une belle exposition consacrée au peintre vaudois Marius Borgeaud, né en 1861 et mort en 1924.¹

Sous le titre «Marius Borgeaud, autour d'un verre», l'exposition préparée par Yves Guignard et Chloé Cordonier montre une trentaine d'œuvres, essentiellement des scènes dans des cafés. Il s'en dégage une certaine mélancolie, mais agrémentée de personnages, de tableaux accrochés aux murs, de bouquets de fleurs, et souvent d'animaux domestiques. Une fenêtre ou une porte donnent une échappée sur l'extérieur, où il fait généralement beau temps.

Plusieurs cafés ont pu être localisés par les commissaires de l'exposition, en particulier dans des villages bre-

tons, dans lesquels Borgeaud a séjourné régulièrement.

A noter aussi un magistral banquet du 14 juillet, à Rochefort-en-Terre (Morbihan), le plus grand tableau peint par l'artiste, exposé pour la première fois en Suisse, grâce à un prêt du Musée de Laval.

Borgeaud est un peintre original, au style facilement reconnaissable, dont on commémorera le centenaire de la disparition l'année prochaine. Ne manquez pas de lui rendre visite à Aigle cet hiver.

A. Rochat

¹ Espace Graffenried, place du Marché 2, ancienne Maison de Ville à Aigle, du mardi au dimanche de 10 à 12h., et de 13h30 à 17h. (16h. le dimanche), jusqu'au 10 mars 2024, entrée libre.

La revanche du Père Fouettard

Les jeune.e.x.s militant.e.x.s éco-anxieux.se.x.s ont décidément bien raison d'attirer notre attention sur le réchauffement climatique, ce sujet dont notre société parle si peu. Leur effort est méritoire, d'abord parce que nous sommes dans une saison où ce phénomène se remarque peu, et ensuite parce que de nombreuses personnes semblent ne pas y prêter toute l'attention requise.

LE COIN DU RONCHON

C'est le cas, par exemple, des agents de l'inspection du travail qui, après être allés contrôler des commerces en ville de Lausanne, ont annoncé publiquement que les températures y étaient souvent trop basses – entre 13,9 et 17,9 degrés, nous dit-on. N'est-il pas irresponsable, du point de vue de la communication, de laisser entendre que des températures peuvent être «trop basses» à une époque où le climat, nous assure-t-on, est beaucoup trop chaud? Et les apôtres de la décroissance de notre confort n'exigent-ils pas que la température dans nos logements soit limitée à 19 degrés au maximum? Est-ce à dire que la légalité se résume désormais à une étroite plage de température supérieure à 17,9 degrés et inférieure à 19,1?

S'il faut dénoncer le rôle ambigu joué par le professeur Anders Celsius dans la lutte contre le réchauffement, il faut à plus forte raison pointer du doigt les comportements déviants de Ferdinand Porsche et de Saint-Nicolas, le second ayant rejoint une école de la région bruxelloise, le 6 décembre dernier, à bord d'une voiture construite par le premier, escortée avec tout le décorum dû à une telle visite. Des fatwas écologistes ont aussitôt été lancées sur internet, déplorant ce «mauvais exemple donné à la jeunesse» (Jésus, lui au moins, n'utilisait que des moyens de transport écoresponsables) et des notables locaux furieux auraient déclaré, si l'on en croit le site internet de *20 Minutes*, qu'«on se croirait dans un autre monde et à une autre époque [...] à l'heure où l'on prône la mobilité douce».

Il est flippant de réaliser ainsi que Saint-Nicolas n'est pas un type de notre époque. Et son arrivée pétaradante devant de jeunes âmes sensibles justifierait, en l'occurrence, qu'il soit fouetté par le Père Fouettard. Celui-ci, régulièrement accusé d'appropriation culturelle pour s'être artificiellement assombri la peau, et nonobstant le fait qu'il était lui aussi assis dans la Porsche, tiendrait alors enfin sa revanche en se spécialisant dans un rôle de punisseur des adultes qui se sont montrés éco-désobéissants au cours de l'année.